

Etapes, Modalités, Critères d'attribution



## VOTRE DEMANDE EN 5 ÉTAPES

1

#### **DÉPÔT DE LA DEMANDE**

- Sur le site demandelogement49.fr
- Auprès d'un guichet d'enregistrement (voir liste p.4-5)

Votre demande est valable 1 an. Passé ce délai, vous devez la renouveler.

2

#### COTATION DE LA DEMANDE

La demande est notée, à partir des informations saisies, afin d'établir **une cotation** (p.8)

3

#### LORSQU'UN LOGEMENT DEVIENT DISPONIBLE

Les bailleurs choisissent des candidats, en fonction de critères multiples, dont la cotation. Ils contactent les candidats puis vérifient leur dossier.

4

#### **COMMISSION D'ATTRIBUTION**

La commission d'attribution étudie plusieurs candidatures pour chaque logement. Elle détermine l'ordre d'attribution entre les candidats en tenant compte des obligations réglementaires.

5

#### **ATTRIBUTION DU LOGEMENT**

Le logement est proposé aux candidats par ordre d'attribution. Le candidat dispose d'un délai de 10 jours pour l'accepter ou le refuser.





La cotation est déterminée à partir des informations que vous avez saisies dans votre demande :

si votre situation personnelle ou professionnelle évolue, pensez à actualiser votre demande.

Salarié d'une entreprise du secteur privé d'au moins 10 salariés ? Ou d'une entreprise du secteur agricole d'au moins 50 salariés ?

Et vous avez déjà fait votre demande de logement social ?

Vous pouvez bénéficier d'un logement proposé par

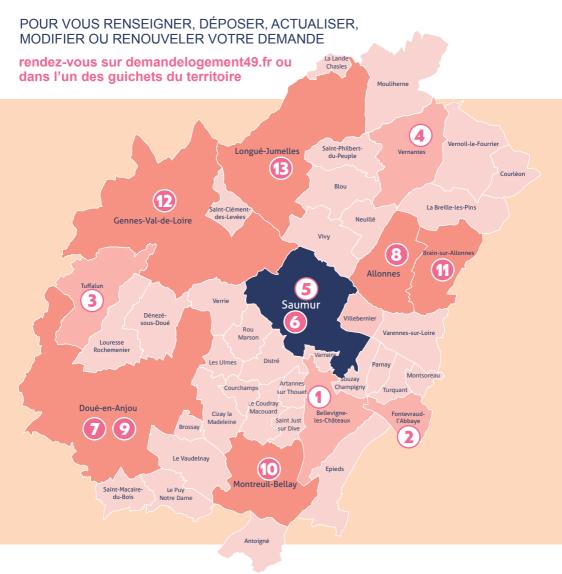
# ActionLogement (A)

SERVICES

Faites votre demande directement sur : al-in.fr

Contact : 18, place Mendès-France BP 10211 - 49002 Angers ou 09 70 800 800





#### POUR VOUS RENSEIGNER: LES LIEUX D'INFORMATION ET D'ACCUEIL

Place de la Mairie, Chacé 49400 Bellevigne-les-Châteaux 02 41 52 97 23

ccas@bellevigne-les-chateaux.fr www.bellevigneleschateaux.fr

### 2 MAIRIE - FONTEVRAUD-L'ABBAYE

1 Place des Plantagenets 49590 Fontevraud-l'Abbaye 02 41 51 71 21 mairie@fontevraud-abbaye.fr https://fontevraud-abbaye.fr

#### MAIRIE - TUFFALUN

Mairie déléguée Ambillou-Château 23 route d'Angers 49700 Tuffalun 02 41 59 30 58 mairie@tuffalun.fr https://tuffalun.fr



Place de la Mairie 49390 Vernantes 02 41 51 50 12 mairie@vernantes.fr https://vernantes.fr

#### **5** COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE

11 Rue du Maréchal Leclerc 49400 Saumur 02 41 40 45 56 habitat@saumurvaldeloire.fr www.saumurvaldeloire.fr



#### LES GUICHETS D'ENREGISTREMENT

**SAUMUR HABITAT** 

213 Boulevard Benjamin Delessert 49412 Saumur 02 41 83 48 10 Gestionlocative@saumurhabitat.fr www.saumurhabitat.fr

MAINE-ET-LOIRE HABITAT

13 Rue de Taunay, Doué-la-Fontaine 49700 Doué-en-Anjou 02 49 71 12 26 Agence.baugeois-saumurois@mlhabitat.fr www.maineetloire-habitat.fr

MAIRIE - ALLONNES

49650 Allonnes 02 41 52 00 30 mairie@allonnes-49.fr https://allonnes-49.fr

135 rue Albert Pottier



#### 👩 CCAS - DOUÉ-EN-ANJOU

1 Place de Justice de Paix 49700 Doué-en-Anjou 02 41 83 98 46 accueil-ccas@doue-en-anjou.fr www.doue-en-anjou.fr

#### MAIRIE - MONTREUIL-BELLAY

2 place de la Mairie 49 260 Montreuil-Bellay 02 41 40 17 60 cabinetmaire@ville-montreuil-bellay.fr www.ville-montreuil-bellay.fr

#### MAIRIE - BRAIN-SUR-ALLONNES

1, place de la Mairie 49650 Brain-sur-Allonnes 02 41 52 03 28 mairie@brain-sur-allonnes.fr https://brain-sur-allonnes.fr

#### CCAS - GENNES-VAL-DE-LOIRE

Place de l'Étoile 49350 Gennes-Val-de-Loire 02 41 51 99 79 ccas@gennesvaldeloire.fr www.gennesvaldeloire.fr

#### (B) MAIRIE - LONGUÉ-JUMELLES

1 Place de la Mairie 49160 Longué-Jumelles 02 41 52 57 00 contact@ville-longuejumelles.fr www.villedelonguejumelles.fr







#### BESOIN D'ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS VOS DÉMARCHES?

#### Prenez contact avec:

- · le CCAS de votre commune
- la **Maison Départementale des Solidarités** (MDS) 25 bis Rue Seigneur, 49400 Saumur 02 41 21 51 00



# LA COTATION, C'EST QUOI ?

C'est la somme des points calculés à partir des informations saisies dans la demande de logement. Ces informations sont vérifiées par les bureaux d'enregistrement (bailleur social, mairie, CCAS) avant la commission d'attribution.

Plusieurs critères entrent en ligne de compte dans l'analyse du dossier du demandeur. A chaque critère correspond un nombre de points.

La cotation constitue l'un des critères d'attribution d'un logement social. La Commission d'Attribution reste souveraine.

Le système de cotation de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire repose sur 3 catégories de critères.

## LES PRIORITÉS NATIONALES

LESPRIORILES NATIONALES	
Vous êtes reconnu prioritaire au titre du droit au logement (DALO)	+80
Vous êtes victime de violences familiales Vous êtes réfugié ou bénéficiaire de la protection internationale, sortant d'hébergement, handicapé ou ménage ayant une personne handicapée à charge, personne à la rue, personne suivie ou ayant été suivie par l'aide sociale à l'enfance, sortant de prison (sous conditions de ressource)	+60
Vous êtes logé dans des locaux insalubres ou dangereux, décision d'expulsion, relogement économique, surendettement, famille monoparentale en grande difficulté, reprise d'activité après un chômage de longue durée, mode de vie nécessitant un logement spécifique, logement repris par le bailleur (sous conditions de ressource)	+40
Vous êtes en procédure d'expulsion engagée, dépourvu de logement y compris hébergé chez des tiers, logement suroccupé ou non décent / indigne et présence d'un enfant mineur ou d'une personne handicapée à charge, hébergé ou logé temporairement dans un établissement, cumul de difficultés financières et d'insertion sociale, handicapé ou personne handicapée à charge (sous conditions de ressource)	+20
Vous êtes fonctionnaire d'État	+10







Si votre demande ne correspond pas aux priorités nationales, la cotation est calculée à partir des priorités locales.

# **2** LES PRIORITÉS LOCALES

Vous êtes en situation de handicap ou de perte d'autonomie	+10
Vous êtes en instance de divorce ou de séparation	+10
Vous souhaitez un regroupement familial	+5
Vous êtes en sous-occupation de votre logement social actuel	+20
Vous êtes en situation de suroccupation de votre logement actuel	+10
Vous êtes reconnu comme travailleurs essentiels*	+10
Vous êtes en mutation / mobilité professionnelle et souhaitez vous rapprocher de votre lieu de travail	+10
Vous occupez un logement trop cher (taux d'effort > 35 %)	+10
Vous êtes sans logement personnel (hébergé chez vos parents ou enfants, chez un particulier, à l'hôtel, camping, caravaning, sans-abri, abri de fortune ou squat )	+10
Vous êtes dans une structure d'hébergement (CHRS, logement temporaire, sous-location, résidence étudiante, résidence sociale, foyer, pension de famille)	+10
Vous êtes logés en habitat mobile	+10
Vous êtes agents de la fonction publique territoriale	+10

<sup>\*</sup> personnel hospitalier, forces de l'ordre, aides à domicile, pompiers (dont pompiers volontaires)



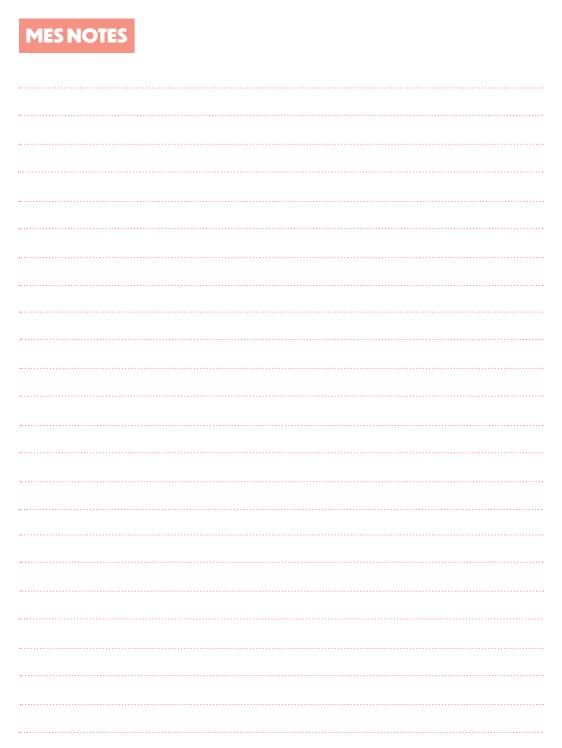
# 3 L'HISTORIQUE ET L'ANCIENNETÉ DE VOTRE DEMANDE

Se cumule soit avec les priorités nationales, soit les priorités locales.

Vous avez déposé votre demande depuis 24 mois et au plus 30 mois	+5
Vous avez déposé votre demande depuis plus de 30 mois	+10
Votre dossier a été présenté en commission en rang 2 ou 3 à plus de 3 reprises	+10
Votre demande est supérieure à 12 mois et n'a pas été présentée en commission	+5
Vous avez refusé 4 prospections ou plus	-5
Vous avez refusé 2 ou 3 propositions	-5
Vous avez refusé 4 propositions ou plus	-10
Vous n'avez pas justifié votre refus de proposition à plus de 2 reprises	-20
Vous avez produit de faux documents	-40
Vous avez commis une agression à l'égard du personnel (des bailleurs sociaux et communes guichets d'accueil et/ou d'enregistrement)	-40

Les malus appliqués ont une durée de 2 ans.







#### **PÔLE HABITAT**

11 Rue du Maréchal Leclerc 49400 Saumur 02 41 40 45 56 habitat@saumurvaldeloire.fr

www.saumurvaldeloire.fr